

Comment évaluer le risque de récidive ? : la nécessité d'une connaissance globale de la personne placée sous main de justice

A l'origine instaurée pour les infractions à caractère sexuel, l'injonction de soins oblige la personne condamnée à engager un travail thérapeutique adapté, dans l'objectif de prévenir une éventuelle récidive. Au-delà de ce dispositif, comment peut-on évaluer, voire prédire, le risque éventuel de récidive ? Quelles actions peut-on mettre en œuvre pour réussir cette évaluation ? Ce sont les questions que le CRAVS (Centre de ressources régional sur les auteurs de violences sexuelles) et les professionnels du système judiciaire, social et médical du département et de la région se poseront lors du 4^{ème} colloque sur l'injonction de soins qui se tiendra le 25 mars 2016 à la Faculté de médecine de Rennes.

Dispositif destiné à la prévention de la récidive, l'injonction de soins est l'obligation juridique pour une personne de se soumettre aux examens, soins et traitements, qui peuvent être prononcés dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire. Elle met en relation un nombre d'acteurs important des mondes judiciaire et sanitaire, dont la rencontre suppose un partenariat pluridisciplinaire. Face à la personne placée sous main de justice (PPSMJ), le juge de l'application des peines, le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), le médecin coordonnateur, le médecin ou le psychologue traitant, sont tous acteurs dans l'évaluation du risque de récidive.

Le colloque est organisé en partenariat avec l'Ecole nationale de la magistrature, l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire et l'Université de Rennes 1. Il ambitionne de réunir les professionnels, praticiens et chercheurs des secteurs sanitaire, judiciaire, pénitentiaire, socio-éducatif et médico-social impliqués dans la prise en charge des personnes placées sous main de justice.

L'évaluation du risque de récidive n'appartient ni au champ sanitaire, ni au champ pénitentiaire, dès lors qu'elle nécessite une connaissance globale et la plus complète possible de la personne condamnée. Tous les intervenants de la chaîne médico-socio-judiciaire ont chacun une partie de cette connaissance avec les outils propres à leur métier, que ce soit pour mesurer le niveau de risque, ou explorer les composantes individuelles et environnementales.

Les principes de l'évaluation du risque de récidive font l'objet d'une production scientifique abondante. Mme Joanne-Lucine Rouleau, professeur de psychologie à l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut Philippe Pinel de Montréal, exposera les principes et outils de l'évaluation. La transposition de ces méthodes dans le contexte français, ainsi que leurs limites, seront discutés tout au long de ce 4^e colloque.

4^{ème} colloque régional sur l'injonction de soins en Bretagne

Vendredi 25 mars 2016 – de 8h à 16h

(Programme ci-joint)

Faculté de médecine de Rennes – Amphi A

Université Rennes 1